

Migrations dans l'espace francophone : approche, actions et perspectives pour la Francophonie

**RAPPORT
DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

Migrations dans l'espace francophone : approche, actions et perspectives pour la Francophonie

**RAPPORT
DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

SOMMAIRE

Préface	7
Introduction	11
Contexte	11
Réalités de la migration dans l'espace francophone	12
Les aspects et les effets positifs de la migration	13
Cadre normatif et actions menées par la Francophonie	15
Rappel du cadre normatif de la mobilisation de la Francophonie	15
Réponses aux causes profondes	17
Prévenir les crises, les conflits et les atteintes à l'État de droit	17
Construire un modèle de développement humain et économique, inclusif et durable	19
Lutter contre le réchauffement climatique	22
Actions ciblées	22
Plaidoyer politique et concertations avec les organisations multilatérales	23
Sensibilisation et communication à l'intention du grand public	25
Protection des droits de l'Homme des migrants	26
Femmes et filles migrantes	28
Jeunesse	29
Intégration des migrants	30
Perspectives et propositions	33
Pour des axes prioritaires et stratégiques d'intervention	33
Porter un plaidoyer politique	33
Promouvoir et protéger les droits de l'Homme des migrants	33
Répondre aux vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles migrantes	34
Changer les discours et améliorer le traitement médiatique sur les migrations	34
Renforcer les capacités des pays membres en matière de collecte de données statistiques fiables	35
Favoriser l'insertion des populations migrantes dans les pays d'accueil	35
Sensibiliser et accompagner les États et gouvernements membres dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	35
Approfondir les partenariats internationaux	36
Pour une mobilisation optimale des ressources francophones	36
Espaces de concertation diplomatique (Groupes des ambassadeurs francophones)	36
Réseaux institutionnels de la Francophonie	36
Société civile (Conférence des OING et des ONG de la Francophonie)	36
Optimisation des capacités de la Francophonie en vue d'une action concertée et efficace	37

On compte aujourd'hui plus de 250 millions d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants migrants à travers le monde, dont plus de 68 millions de personnes déplacées de force. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Francophonie, présente sur les cinq continents, et qui compte parmi ses membres des pays d'origine ou de départ, de transit, de destination ou d'accueil. Nous sommes de fait traversés par tous ces flux migratoires, nous pouvons en témoigner dans toutes leurs dimensions, réalités, défis, conséquences et opportunités.

Nous sommes aussi conscients que la migration est un phénomène que l'humanité a connu à travers les âges, que les peuples se sont de tous temps déplacés et se sont ainsi rencontrés. L'expérience nous a montré que ces rencontres peuvent aussi être productives, nourrir des échanges qui sont source de prospérité, de changement, de découverte et de connaissances nouvelles, d'ouverture au monde, d'innovation et de développement, y compris à l'ère de la mondialisation. Il faut donc agir sur les crispations, les désamorcer.

Nous sommes aussi conscients des raisons qui motivent les mouvements d'exode que nous connaissons. Il y a le désespoir et le désenchantement, le sentiment d'un avenir bouché, l'absence de possibilités. Il y a le découragement, et l'insécurité quotidienne et profonde, les inégalités qui se creusent, les terres qui se dégradent, des tensions récurrentes, des violences et, avec elles, les injustices, et la pauvreté en est une. Qu'on les nomme réfugiés ou migrants, ce sont toutes ces réalités devenues insoutenables qui les poussent à fuir et provoquent des déplacements massifs.

Cette question, ainsi que les drames qui peuvent en découler nous interpellent. C'est pourquoi je ne cesse, au nom de la Francophonie, de porter avec force le plaidoyer de notre organisation en faveur d'une approche humaniste, respectueuse de la dignité et des droits fondamentaux de toutes ces personnes en quête d'asile ou d'un mieux vivre. Je n'hésite pas, non plus, à témoigner de ma propre expérience, celle de ces centaines de milliers d'Haïtiennes et Haïtiens réfugiés et migrants, qu'un régime dictatorial et prédateur a forcés à l'exil. Je peux aussi témoigner de



La Secrétaire générale de la Francophonie à la rencontre de personnes réfugiées dans le camp de Bar Elias, près de la ville de Zahlé, dans la plaine de la Bekaa (Liban), septembre 2016. © Chady Souaid

nos contributions positives là où nous avons trouvé refuge, citoyenneté et avons pu reconstruire nos vies en toute dignité. C'est cette position qui est défendue dans toutes les enceintes internationales où nous promovons une approche multilatérale globale et cohérente de l'enjeu migratoire, placée sous le signe de la concertation, de la coopération internationale et d'un échange gagnant-gagnant.

Il nous revient collectivement de créer les conditions propices qui permettront à toutes ces personnes fragilisées par les circonstances, néanmoins fortes d'une extraordinaire volonté d'offrir le meilleur d'elles-mêmes, de travailler, d'apprendre, d'acquérir des connaissances et des biens, de partager la somme de leurs expériences, de se dépasser, de participer à la création de richesses, à l'édification et à la croissance des sociétés qui savent les accueillir. Tout doit être investi en ce sens, sur les plans humain, économique et social ; et d'emblée vient une augmentation des dividendes qui favorise la création d'un développement durable, à l'échelle mondiale.

Les États et gouvernements de la Francophonie ont adopté, au cours des dernières années, des Déclarations fortes pour souligner l'urgence d'agir de manière cohérente, conséquente et coordonnée. Que ce soit à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie en 2016, ou à Paris, lors de la 33^e session de la Conférence ministérielle en novembre 2017. C'est d'ailleurs en réponse à la Résolution sur les réfugiés et les migrants adoptée lors de la 31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Erevan, en octobre 2015, que nous avons élaboré ce rapport.

Toutes les composantes de la Francophonie institutionnelle se sont mobilisées au cours des dernières années pour répondre aux défis posés par ces mouvements massifs et contraints de personnes : de l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones et l'Université Senghor à Alexandrie. Nos actions et nos stratégies complémentaires, nos savoir-faire et

nos expertises sont autant de solutions bien adossées aux valeurs de solidarité, de coopération et de partage qui sont au cœur du projet francophone.

Convertir en « résultats » le travail effectué par la Francophonie au cours des quatre dernières années en réponse aux facteurs à l'origine des mouvements massifs de réfugiés et de migrants et aux besoins propres aux migrants dans l'espace francophone, comme m'y ont invité les ministres et chefs de délégations des États et gouvernements de la Francophonie, n'est pas une entreprise facile. Mais cette sollicitation nous offre une occasion unique, sur la base d'une réflexion approfondie, de prendre non seulement conscience de ce que nous, de part et d'autre de l'espace francophone, avons d'ores et déjà accompli, mais aussi de tout ce que nous pouvons encore faire et toujours mieux demain, en redoublant d'efforts. C'est l'objectif poursuivi à travers ce rapport.

Michaëlle Jean
Secrétaire générale de la Francophonie



INSTANT DE RECUEILLEMENT Lors de la traversée de la Méditerranée de Tanger vers Barcelone, l'Hermione a croisé les restes d'une embarcation de fortune. L'ensemble de l'équipage a souhaité rendre un hommage aux personnes ayant perdues la vie en traversant cette mer ; ils ont organisé un lâcher de petits bateaux de papier. © Nigel Pert

Au péril des flots :

Une neige de bateaux de papiers s'envole du franc-bord carmin. Certains ont écrit un message d'espoir et de solidarité sur la feuille pliée, enfantine. Illusoires, dérisoires, si fragiles ! Les esquifs flottent quelques instants et dérivent, au grand péril du vent et de l'eau. Certains coulent.

« Nous voudrions rendre hommage aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont péri dans ces eaux en tentant de traverser d'Afrique vers l'Europe. La Mer Méditerranée est devenue un cimetière. Nous souhaitons saluer la mémoire de ces disparus. » explique le Commandant au micro.

Ils continuent de tenter le « passage », ces migrants de la pauvre chance, nous le savons tous, nous qui les croisons depuis quelques jours au large du Maroc. Ils continuent de tenter le passage et d'échouer. Une embarcation vide a été aperçue hier. Une autre a été signalée à la radio, sans positionnement précis, avec 47 passagers à son bord... Mare Nostrum. Notre Mer. La leur.

Cinq coups de canon saluent la mémoire des oubliés. Le silence répond aux salves. Les gabiers africains, européens, comoriens ou canadiens, coude à coude, gorge serrée suivent des yeux cette flotte de fortune.

Un geste de rien, une pensée de papier.

Par Sandrine Pierrefeu : écrivaine / gabrière

Ce rapport a été élaboré en réponse à la Résolution sur les réfugiés et les migrants adoptée lors de la 31^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie – Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015, qui a invité « *la Secrétaire générale de la Francophonie à présenter un rapport avec des propositions s'appuyant sur les actions déjà engagées par l'OIF et celles des opérateurs de la Francophonie et visant à contribuer à la réduction des facteurs à l'origine des mouvements de réfugiés et de migrants irréguliers et à aborder les effets positifs et les avantages de la migration régulière, en coordination avec les partenaires internationaux et régionaux.* »¹

Le présent rapport est constitué de trois chapitres. Le premier est consacré à l'analyse des facteurs qui influent sur les mouvements migratoires dans l'espace francophone. Il met également en lumière la nécessité d'accorder la plus grande attention à cette question dans le monde francophone. Il présente en outre les conséquences et les effets positifs de la migration dans les pays d'origine, de transit, d'accueil et/ou de destination.

Le deuxième chapitre se propose de dresser un bilan des actions menées par les divers acteurs de la Francophonie (l'Organisation internationale de la Francophonie – OIF – ; l'Assemblée parlementaire de la Francophonie – APF – ; les opérateurs de la Francophonie – l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones et l'Université Senghor à Alexandrie – ; ainsi que les réseaux institutionnels francophones). Ces actions ont visé à répondre aux causes structurelles de la migration, et à défendre et promouvoir les droits des personnes migrantes tout au long de leur(s) parcours migratoire(s).

Le dernier chapitre formule un certain nombre de perspectives et de propositions d'action destinées à préciser et à approfondir l'action de la Francophonie, notamment à travers le renforcement des capacités des acteurs (États et gouvernements, institutions nationales, pro-

fessions juridiques et judiciaires, secteur des médias, société civile, etc.) impliqués dans le traitement des questions migratoires, ainsi que la consolidation des synergies dans une approche complémentaire avec d'autres organisations internationales et régionales.

Contexte

En 2000, les États et les gouvernements de la Francophonie se sont engagés solennellement, dans la Déclaration de Bamako, à « *veiller au respect de la dignité des personnes immigrées et à l'application des dispositions pertinentes contenues dans les instruments internationaux les concernant*² ».

Les mouvements migratoires sont aujourd'hui, encore plus que par le passé, un sujet de mobilisation de la communauté internationale, en particulier pour le monde francophone, qui inclut des pays d'origine, de transit, d'accueil et de destination, de l'Afrique au Moyen-Orient, de l'Europe à l'Amérique du Sud, de la Caraïbe à l'Asie du Sud-Est.

Ce phénomène qui a une dimension globale, mais aussi spécifique en fonction des pays (d'origine, de transit et de destination), exige une approche multiforme, des actions innovantes sur le terrain, ainsi que des changements stratégiques et structurels.

La question migratoire appelle des réponses urgentes et pensées sur le long terme, ce qui met la Francophonie au défi de conjuguer, avec efficacité et détermination, ses choix et ses actions, l'approche stratégique et l'approche opérationnelle, les solutions de terrain et le plaidoyer sur la scène internationale. Les États et gouvernements de la Francophonie, l'OIF, l'APF, les opérateurs

1 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/resol_migrants_cmf_31_11102015_siteoif.pdf

2 OIF, Déclaration de Bamako. Adoptée le 3 novembre 2000 par les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage lors du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », partie 4, section D, § 25. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_Bamako_2000_modif_02122011.pdf

de la Francophonie et les seize réseaux institutionnels se sont mobilisés depuis plusieurs années afin de répondre tant aux causes structurelles qui sont à l'origine des migrations massives et des déplacements forcés, qu'à leurs conséquences.

Unie autour de la langue française, forte de la diversité et de la richesse de ses expériences, mue par son profond attachement aux valeurs de partage, de solidarité et de protection des plus vulnérables, et déterminée à être un facteur de solutions, notre communauté francophone possède d'importants atouts pour relever ces défis.

Nous pouvons en effet mettre à profit notre expertise qui ne cesse de s'enrichir, notre connaissance approfondie du terrain, notre proximité avec les différents acteurs concernés, ainsi que nos partenariats internationaux et régionaux qui confèrent une pertinence à nos analyses et à notre action. Nous devons surtout nous appuyer sur une volonté commune et sur les valeurs de solidarité et d'humanité qui sont au cœur du projet francophone, en nous fondant sur le principe de *responsabilité de protéger* évoqué dans la Déclaration de Ouagadougou (2004)³ et confirmé par la Déclaration de Saint-Boniface (2006)⁴, après avoir été consacré par les Nations unies (Sommet mondial des Nations unies de 2005).

C'est sur ces bases que nous pouvons développer notre mobilisation politique et bâtir notre action commune à travers un travail de plaidoyer et une contribution active aux initiatives multilatérales.

Si la migration est aujourd'hui l'un des plus grands défis de ce siècle, si la dimension massive de ce phénomène a fait perdre de vue les aspects positifs qu'offrent les migrations, nous sommes convaincus, aux côtés du Secrétaire général des Nations unies, qu'« *il est temps d'inverser cette tendance, de réaffirmer notre attachement à la protection de la vie et des droits de tous les migrants, et de rendre les migrations bénéfiques à tous* »⁵.

3 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_SOM_X_27112004.pdf

4 Déclaration de Ouagadougou : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_SOM_X_27112004.pdf

Déclaration de Saint-Boniface (13-14 mai 2006) : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_Saint-Boniface.pdf

5 Nations unies. Assemblée générale, *Rendre les migrations bénéfiques à tous*, Rapport du Secrétaire général, A/72/643, 12 décembre 2017, p. 3. Disponible sur : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_fr.pdf

Selon l'**Organisation internationale pour les migrations** (OIM), un « migrant » s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour.

Dans le cadre du présent rapport, nous avons opté pour une acception du terme « migrant(s) » qui reprend celle adoptée par le **Comité international de la Croix-Rouge** (CICR). « *Les migrants sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel en quête de sécurité ou de meilleures perspectives à l'étranger, et qui peuvent être en situation de détresse et avoir besoin de protection ou d'assistance humanitaire. Les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui bénéficient d'une protection spécifique en vertu du droit international, entrent dans cette catégorie.* »⁶

Réalités de la migration dans l'espace francophone

Comptant en son sein des pays d'origine, de transit, d'accueil et/ou de destination, la Francophonie, dont les 84 États et gouvernements membres sont présents sur les cinq continents, est, de fait, particulièrement concernée par les mouvements migratoires. Dans le contexte de l'adoption de politiques d'accueil de plus en plus strictes dans les pays de destination, certains de nos États, jusqu'alors pays de transit, sont devenus, à leur tour, des pays d'accueil et/ou de destination.

Les causes de ces mouvements migratoires sont essentiellement structurelles : instabilité et crises politiques, conflits, terrorisme et, plus largement, menaces transversales, crise économique et chômage ; mais aussi – et de plus en plus – changements climatiques et dégradation de l'environnement.

Phénomène souvent méconnu ou sous-estimé – parfois à dessein –, le mouvement migratoire international

6 <https://www.icrc.org/fr/nos-activites/les-migrants>

Sud-Sud est plus important que le mouvement Sud-Nord. Ainsi, à titre illustratif, 53 % des migrants internationaux africains résident sur ce continent, et le plus souvent dans les pays limitrophes⁷.

Les pays de transit sont confrontés à un certain nombre de défis. Certains de nos États membres, notamment en Afrique du Nord et dans les Balkans, longtemps pays d'origine, sont devenus en très peu de temps des pays de transit. Parmi les pays francophones, la Grèce et le Liban ont été particulièrement touchés par des afflux massifs de migrants. Cette nouvelle donne a créé au sein de ces États aux ressources parfois limitées de nouvelles contraintes de nature juridique, logistique ou humanitaire, mais également politique et éthique.

Ces parcours migratoires, mus par un désir de vie ou de survie, s'achèvent aussi tragiquement pour un nombre important et impossible à déterminer d'individus qui périssent en chemin. Ainsi, la Méditerranée⁸, le Sahara et d'autres routes migratoires de l'espace francophone sont devenus des tombeaux à ciel ouvert, comme le montrent les chiffres effarants régulièrement mis à jour par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)⁹.

Au-delà de ces pertes en vies humaines, les migrants sont aussi, en raison de la vulnérabilité liée à leur statut et à leur dépendance financière, victimes de trafics et de traites, comme cela a été cruellement mis au jour en Libye fin 2017.

Certaines catégories de migrants (femmes, jeunes, LGBTIQA...) sont par ailleurs l'objet de violations de leurs droits et de violences psychologiques et physiques en raison de leur vulnérabilité spécifique, y compris dans l'espace francophone.

Les phénomènes migratoires mettent également à l'épreuve les principes d'accueil et de traitement équitable dans les pays de destination, que ce soit en Europe,



Des migrants en détresse au large de la Libye – Photo © Malta-based NGO Migrant Offshore Aid Station (MOAS)

en Asie ou encore sur le continent américain. Ces pays doivent relever toute une série de défis : harmonisation des politiques nationales, respect du droit d'asile tel que consacré notamment par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, intégration sociale et économique des populations migrantes, retour des personnes en situation irrégulière dans leur pays d'origine quand ils sont considérés comme sûrs, mais aussi mobilisation pour travailler en commun sur les causes structurelles de la migration dans les pays d'origine. Les pays de destination – comme ceux de transit – font aussi face à une recrudescence de phénomènes xénophobes, ainsi qu'à une propagation de préjugés et de discours de haine contre les migrants.

Ces multiples défis appellent une réponse concertée et fondée sur le droit des droits de l'Homme de la part des États et gouvernements, des organisations internationales, des institutions de l'État de droit et de la société civile nationale (organisations non gouvernementales, en particulier celles agissant pour la défense des droits de l'Homme, secteur privé et médias, etc.).

Quelles que soient la volonté et les ressources mobilisées, aucun État ni aucune organisation internationale ne peut affronter seul les défis posés par les mouvements migratoires ; ceux-ci exigent une réponse solidaire, globale, coordonnée, complémentaire et multilatérale, fondée sur une approche de respect et de protection des droits de l'Homme et de la dignité humaine.

Les aspects et les effets positifs de la migration

Des migrations bien régulées dans le cadre de coopérations bilatérales, régionales et multilatérales peuvent présenter des avantages et favoriser le dynamisme

7 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *Le développement économique en Afrique – Rapport 2018 – Les Migrations au service de la transformation structurelle*, New York, 2018, tableau 3, p. 42. Disponible sur : http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2018_fr.pdf

8 Voir le dernier rapport du HCR : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/65373#ga=2.161729528.594569896.1536271315-665534223.1536146268>

9 <https://www.iom.int/fr>

économique, les échanges commerciaux, la réduction de la pauvreté et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de 2030. Ainsi, dans son dernier rapport, intitulé *Le développement économique en Afrique*, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) précise que, « *s'agissant de l'effet potentiel au niveau budgétaire, dans l'ensemble, l'intégration des migrants dans les marchés de l'emploi officiels accroît leurs contributions nettes, en impôts, par rapport aux prestations sociales qu'ils reçoivent. En outre, il n'y a pas de corrélations négatives entre les contributions fiscales des migrants et leur niveau d'éducation, ce qui signifie que les migrants moins instruits contribuent également davantage que ce qu'ils reçoivent en prestations sociales*¹⁰ ».

La majorité de ces migrants, souvent jeunes, contribuent par leur travail au dynamisme économique, en « *injectant environ 85 % de leurs revenus dans les économies des pays de l'accueil*¹¹ ». En 2018, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont également fourni une évaluation de l'impact positif de la migration, selon laquelle, « *dans l'ensemble, il est peu probable que l'immigration fasse baisser le PIB par habitant*¹² ». Néanmoins, il convient aussi de souligner que le travail illégal des travailleurs étrangers peut susciter des inquiétudes, qui, dans le temps, peuvent conditionner, et même affecter de manière négative, la perception de l'opinion publique dans les pays d'accueil vis-à-vis de la migration dans son ensemble.

Le rapport de la CNUCED relève enfin qu'il est nécessaire que « *les politiques migratoires qui ciblent l'immigration et celles qui ciblent l'émigration soient complémentaires*¹³ ».

Pour ce qui est des pays d'origine, sans négliger les préoccupations légitimes et fondées que suscite la fuite de cerveaux ou de main-d'œuvre pour ces pays souvent en développement, l'émigration reste sans aucun doute une source de revenus matériels et immatériels qui a un impact significatif sur le développement économique, social et politique de ces pays. Ces revenus ont un effet positif sur les familles et les populations des pays d'origine, quelles que soient les formes qu'elles peuvent prendre : envois de fonds, transferts en nature ou avantages de nature sociale.

S'agissant d'envois de fonds, le rapport de la CNUCED précise qu'en 2016, les envois des migrants à leur famille dans les pays d'origine représentaient environ 51 % des entrées de capitaux privés arrivant en Afrique. À ce jour, ces contributions constituent une source sûre et constante, parfois davantage que les investissements étrangers directs ou l'aide au développement¹⁴.

Il ne faut pas non plus sous-estimer la contribution sociale des migrations dans les pays d'origine, sous forme de transmission d'idées, de pratiques, de compétences, de connaissances et de comportements.

En conclusion, le rapport de la CNUCED souligne que « *les migrations jouent un rôle central dans la création des conditions de la transformation structurelle (...), tant dans les pays d'origine à faible revenu que dans les pays de destination*¹⁵ ».

10 CNUCED, *op.cit.*, tableau 3, p. 44 et 100.

11 Fonds international de développement agricole (FIDA), *Sending Money Home: Contributing to the SDGs, One Family at a Time*, juin 2017. Cité par les Nations unies, Assemblée générale, *Rapport du Secrétaire Général, op. cit.*, p. 8.

12 CNUCED, *op.cit.*, p. 108.

13 *Idem.*

14 Cf. *Ibid.*, p. 142.

15 *Ibid.*, p. 152.

L'ensemble des actions entreprises par la Francophonie ont un ancrage à la fois juridique et politique : elles se sont inscrites dans le cadre des principes généraux consacrés par les textes normatifs de l'Organisation et les décisions adoptées par les Instances de la Francophonie. Sur cette base, la Francophonie s'est mobilisée depuis plusieurs années afin de concevoir et de mettre en œuvre des réponses aux défis de la migration à travers des actions transversales et multiformes destinées à réduire les facteurs à l'origine des mouvements migratoires contraints et à répondre aux besoins spécifiques des populations migrantes, notamment en matière de droits de l'Homme. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers une coopération étroite avec et entre les États et les gouvernements, les acteurs locaux, les institutions des droits de l'Homme et la société civile.

RAPPEL DU CADRE NORMATIF DE LA MOBILISATION DE LA FRANCOPHONIE

Le 3 novembre 2000, les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis lors du *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, se sont engagés, à travers la **Déclaration de Bamako**, à « *veiller au respect de la dignité des personnes immigrées et à l'application des dispositions pertinentes contenues dans les instruments internationaux les concernant*¹⁶ ».

Quelques années plus tard, réunis à Saint-Boniface, les 13 et 14 mai 2006, dans le cadre de la *Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine*, les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements ayant le français

en partage ont adopté la **Déclaration de Saint-Boniface**, qui a insisté sur la nécessité de créer et de consolider un environnement favorable à l'épanouissement de nos peuples et citoyens par la prévention des conflits et la promotion de la sécurité humaine. La Déclaration a réaffirmé une fois de plus l'obligation de protéger les réfugiés et l'engagement à trouver des solutions à long terme à leurs problèmes. Dans le respect du cadre onusien, la Francophonie a été l'une des premières institutions à s'approprier, dans la Déclaration de Ouagadougou de 2004, le concept de la responsabilité de protéger, puis, dans la Déclaration de Saint-Boniface, à en préciser les ressorts. Les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements ont réaffirmé, d'une part, l'obligation du « *respect du principe de non-refoulement et la mise en œuvre des dispositions du droit international en leur faveur, et en soutenant toute action visant les causes de déplacements forcés, pour faire en sorte que ces populations regagnent leurs lieux d'origine en toute sécurité*¹⁷ ». D'autre part, ils se sont montrés déterminés à trouver des solutions à long terme, à commencer par l'accès aux trois solutions durables – rapatriement, intégration sur place ou réinstallation dans un pays tiers –, ainsi qu'en soutenant toute action visant la prévention des conflits et favorisant le partage des charges, afin d'empêcher que des mouvements de réfugiés ne suscitent des tensions accrues entre États¹⁸. Ce document a appelé à porter une attention particulière à l'enregistrement et au recensement des réfugiés¹⁹. Enfin est réaffirmée la nécessité de développer « *nos échanges et notre concertation aux niveaux régional et international*²⁰ » concernant les flux migratoires.

À l'issue de la Conférence d'Ottawa sur la « *Déclaration de Saint-Boniface, 12 ans après* » organisée en mai 2018 par l'OIF, l'Université d'Ottawa et le gouvernement

17 OIF, *Prévention des conflits et sécurité humaine – Déclaration de Saint-Boniface*, adoptée le 14 mai 2006, § 28. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_Saint-Boniface.pdf

18 *Idem.*

19 *Idem.*

20 *Ibid.*, § 44.

16 OIF, *Déclaration de Bamako*, *op. cit.*, partie 4, section D, § 25.

du Canada, une Feuille de route sur la mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine a été élaborée qui dispose notamment que « *la Francophonie s'efforcera de (...) contribuer à un traitement rénové des migrations, respectueux de la dignité humaine et s'appuyant sur une responsabilité partagée*²¹ ».

La **résolution d'Erevan**²² sur les réfugiés et les migrants, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 31^e session à Erevan les 10 et 11 octobre 2015, a confirmé « *la nécessité, pour les États et gouvernements, de fournir une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ainsi qu'une assistance et un traitement digne aux migrants en situation de vulnérabilité, conformément à leurs obligations internationales*²³ ». Dans le même temps, une importance particulière a été accordée aux libertés et droits fondamentaux des femmes et des enfants, quel que soit leur statut migratoire. Cette résolution rappelle que « *les migrations internationales recouvrent des réalités multiples (...) et (...) qu'elles sont un phénomène transversal qu'il convient d'aborder d'une manière cohérente, globale et équilibrée, qui intègre le développement en tenant dûment compte de ses aspects sociaux, économiques et environnementaux, et qui respecte les droits de l'Homme* ». Cette résolution souligne « *l'importance majeure de poursuivre les trafiquants et les passeurs, et de démanteler leurs réseaux criminels, qui constituent une menace sérieuse pour la vie des migrants*²⁴ », notamment « *à travers des stratégies de développement plus larges prenant en compte la migration*²⁵ ».

21 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/st_boniface_2018_feuille_de_route_ok.pdf

Cette Feuille de route est le résultat d'un travail collaboratif et collectif mené par l'OIF avec le gouvernement du Canada et l'Université d'Ottawa. Elle est le fruit des recommandations issues des discussions de haut niveau qui ont animé les ateliers de la Conférence d'Ottawa, organisée les 9, 10 et 11 mai 2018. Ce document a vocation, en fixant un cap et des priorités, à faire progresser de façon significative la réalisation des objectifs et des engagements de la Déclaration de Saint-Boniface en constituant le cadre intégré et rationalisé des actions à déployer.

22 Cf. OIF, *Résolution sur les réfugiés et les migrants*. Conférence ministérielle de la Francophonie 31^e session – Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/resol_migrants_cmf_31_11102015_siteoif.pdf

23 *Ibid.* § 17.

24 *Ibid.* § 18.

25 *Ibid.* § 14.

La **Déclaration d'Antananarivo**, adoptée en novembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie, souligne « *qu'une approche globale est nécessaire pour favoriser un développement économique, social et environnemental durable et permettre à chacun de s'épanouir en vivant dans des conditions de dignité et d'égalité. Il relève de notre responsabilité commune d'exploiter les possibilités qu'offrent la migration et la mobilité, de relever les défis qu'elles représentent, cette responsabilité devant être partagée de manière équitable. Notre réponse commune visera surtout à réduire la pauvreté, à promouvoir la paix, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme, à soutenir une croissance économique inclusive, en offrant des perspectives d'investissement et en créant des emplois décents, et à améliorer la prestation de services de base telles l'éducation, la santé et la sécurité*²⁶ ». Ils se sont engagés à se « *joindre aux négociations devant aboutir à la conclusion, en 2018, d'un cadre d'action global pour les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*²⁷ ».

Les Instances de la Francophonie se sont également saisies de la question de la traite, des violations des droits de l'Homme, des traitements inhumains et de l'exploitation dont peuvent être victimes les migrants. La **Déclaration de la 34^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie**, adoptée par les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements membres de la Francophonie réunis à huis clos à Paris les 25 et 26 novembre 2017 autour du thème *Migrations et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains*, a condamné « *avec la plus grande fermeté ces violations graves des droits de l'Homme ainsi que les mauvais traitements et l'exploitation dont sont victimes de nombreux migrants et qui constituent une atteinte intolérable à la dignité humaine et à l'intégrité de ces personnes*²⁸ ». Par ce document, les ministres et chefs de délégations ont également encouragé « *les instances judiciaires*

26 OIF, *Déclaration d'Antananarivo*, adoptée lors de la XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016. § 46. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/som_xvi_decl_antananarivo_vf.pdf

27 *Ibid.*, § 6.

28 OIF, *Déclaration*. Conférence ministérielle de la Francophonie, 34^e session – Paris, 25 et 26 novembre 2017, § 8. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/declar_migrations_dh_cmf_34_26112017.pdf

nationales et internationales compétentes à poursuivre et traduire en justice les auteurs de ces actes criminels²⁹ ». Les ministres ont, à cette même occasion, invité la Secrétaire générale de la Francophonie à lancer un appel à la mobilisation et à l'action en faveur de la protection des droits des migrants et de la lutte contre la traite des êtres humains³⁰.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est également saisie de cette question, à travers les travaux de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, qui a adopté une résolution sur les migrations internationales dans la région Méditerranée présentée en séance plénière lors de la 42^e Session plénière tenue à Antananarivo (Madagascar, 2016). Elle a également porté sa réflexion sur l'impact économique et social de l'immigration dans les pays d'accueil. En mai 2017, à Praia, République du Cap-Vert, l'Assemblée régionale Afrique avait pour thème « Crise migratoire et respect des droits humains en Afrique francophone ». Ce débat sur la question migratoire a été porté à la Commission politique de l'APF, et a abouti à l'adoption, par l'Assemblée plénière de l'APF (Québec, 2018), d'une résolution³¹ par laquelle les parlementaires se sont engagés à tout mettre en œuvre, avec le soutien des organisations internationales et des États, pour faire reculer la pauvreté en développant l'économie et l'entrepreneuriat, et pour impulser la mise en œuvre d'infrastructures nécessaires à un développement inclusif en direction des populations les plus défavorisées, et en priorité vers les jeunes et les femmes.

RÉPONSES AUX CAUSES PROFONDES

Conflits, crises et instabilités politiques, terrorisme et menaces sécuritaires, atteintes aux droits de l'Homme, difficultés économiques et sociales, chômage endémique – surtout chez les jeunes et les femmes – et changements climatiques constituent autant de facteurs de migration forcée. La Francophonie, à travers ses différents programmes de

coopération et de plaidoyer, contribue à la mise en œuvre d'actions durables visant à **s'attaquer à ces causes profondes**. Trois axes principaux orientent notre action :

- la prévention des crises, des conflits et des menaces transversales, ainsi que la consolidation de l'État de droit et le respect des droits de l'Homme ;
- la construction d'un modèle de développement humain et économique, inclusif et durable, créant des opportunités de travail, dans des conditions dignes et stables, en particulier pour les jeunes et les femmes, par le biais du développement d'une éducation et de formations de qualité ;
- la réduction des risques liés au réchauffement climatique, à l'origine de nombre de catastrophes naturelles et pénuries qui provoquent des déplacements forcés.



Dessin de Willis from Tunisia issu de l'exposition *Tous Migrants!* de Cartooning For Peace

Prévenir les crises, les conflits et les atteintes à l'État de droit

Les trop nombreux conflits et situations d'instabilité qui émanent des crises de la démocratie, de fragilités institutionnelles et de menaces asymétriques constituent l'un des facteurs des mouvements massifs et contraints de populations dans l'espace francophone.

Se fondant sur ses textes normatifs, la Francophonie a une longue tradition de prévention des crises et de médiation. La recherche de la paix et de la stabilité est au cœur des actions de la Francophonie.

29 *Ibid.* § 10.

30 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/appel_michaelle_jean_migrants.pdf

31 http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/cp-resolution_sur_la_crise_migratoire.pdf

Confrontée à la recrudescence des crises dans plusieurs de ses États membres, la Francophonie a approfondi sa **démarche préventive** en mobilisant des personnalités de haut niveau en qualité d'envoyés spéciaux ou de chefs de missions politiques. Ces personnalités se sont vu confier des missions de médiation visant à encourager la mise en place de cadres de dialogue ; accompagner les processus de sortie de crise et la mise en œuvre de dispositions de transition ; ou faire baisser les tensions à la veille de scrutins. Depuis 2015, une cinquantaine de missions politiques et de facilitation ont été engagées pour contribuer à l'apaisement des contextes sociopolitiques, à la restauration de la confiance et à la réconciliation entre acteurs politiques.

L'OIF a développé une expertise reconnue en matière d'**assistance électorale** ; celle-ci est le seul moyen permettant aux acteurs nationaux de s'approprier durablement le savoir-faire électoral et de contribuer *in fine* à la tenue de processus électoraux apaisés, libres, fiables et transparents.

La Francophonie s'est également investie afin d'**accompagner la gestion des conflits et la consolidation de la paix**, notamment en contribuant à augmenter la participation des pays francophones aux opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU, dont la moitié sont aujourd'hui déployées dans des États membres de la Francophonie. Afin de contribuer à la réussite de ces missions, qui dépend notamment de la qualité des personnels déployés et de leur capacité à interagir avec les populations locales, l'OIF œuvre, en étroite collaboration avec les Nations unies, pour renforcer la participation de francophones aux OMP. La création en 2017 par la France, le Canada, la Belgique et l'OIF (rejoints par l'Égypte, le Maroc et le Cameroun) de l'Observatoire Boutros-Ghali pour le maintien de la paix³² répond à cet objectif d'accroissement de la participation francophone au maintien de la paix.

L'action de l'APF et de l'OIF, en lien notamment avec les réseaux institutionnels de la Francophonie³³, vise

32 <https://www.observatoire-boutros-ghali.org/>

33 Depuis plus de 30 ans, la Francophonie promeut la coopération entre institutions francophones de l'État de droit partageant des compétences similaires et réunies en réseaux. Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, les réseaux institutionnels de la Francophonie sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie. Le dispositif compte 16 réseaux institutionnels, qui représentent au total près de 600 institutions membres dans plus de 60 pays de l'espace francophone.

également à **consolider durablement les institutions de l'État de droit** (parlements, acteurs et institutions juridiques et judiciaires, dans le domaine des droits de l'Homme, du secteur des médias, etc.), afin de garantir les droits et les libertés des citoyens, de lutter contre les persécutions et les discriminations, et d'assurer une vigilance efficace face à tout risque d'atteintes à la démocratie et toute forme de déstabilisation, qui sont autant de facteurs de migrations contraintes.

C'est également en nous appuyant sur l'expertise des experts francophones et des réseaux institutionnels de la Francophonie (AFAPDP, AIPPF, ANF, Francopol et RECEF)³⁴ que la Francophonie s'est saisie d'un enjeu majeur, celui de la **modernisation de l'état civil** de ses pays membres. En effet, des millions de personnes se retrouvent sans existence légale et privées de tous leurs droits fondamentaux. L'OIF a ainsi favorisé la coordination des actions de plaidoyer, soutenu l'introduction de dispositifs permettant un enregistrement systématique des enfants à la naissance et organisé deux réunions d'experts, à Addis-Abeba en septembre 2016 et à Paris en octobre 2017. La mise en place de fichiers d'état civil contribue à conférer une personnalité juridique aux individus et à leur permettre d'engager de multiples initiatives économiques et sociales, et, par là, à soutenir l'entrepreneuriat. La création d'un environnement économique attractif passe également par la **modernisation et la consolidation du cadre juridique**. À cet effet, l'OIF est le partenaire historique de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), dispositif d'intégration économique régional particulièrement novateur et porteur de perspectives de développement pour le continent africain.

Enfin, la Francophonie s'est investie depuis plusieurs années aux côtés de ses États et gouvernements, de manière concertée avec ses partenaires internationaux, afin de contribuer à **lutter contre le terrorisme**, nouveau terreau de migrations contraintes. Sur la base des recommandations issues de la Conférence internationale organisée par l'OIF en juin 2016, et qui a réuni une soixantaine d'États et de gouvernements, l'APF, les opérateurs directs et les réseaux institutionnels de

34 Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), Association du Notariat francophone (ANF), Réseau international francophone de formation policière (Francopol) et Réseau des compétences électorales francophones (RECEF).

la Francophonie, une soixantaine d'intervenants et plus de 400 participants, l'OIF a renforcé ses actions dans ce domaine. Cela se traduit en particulier par le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, juridiques et judiciaires ; ainsi, l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF) a élaboré un dispositif informel d'entraide judiciaire entre les parquets francophones africains et a débattu de l'idée d'un « mandat d'arrêt africain ». L'OIF a également développé une coopération renforcée avec le Secrétariat du G5 Sahel, destinée à renforcer les capacités et favoriser la mise en réseau des centres stratégiques de recherche et d'alerte précoce des États concernés.

Construire un modèle de développement humain et économique, inclusif et durable

La Francophonie cherche à rassembler partenaires, ressources et moyens dans la mise en œuvre d'une nouvelle **stratégie économique, visant les jeunes et les femmes**, à travers, en particulier, un programme dédié à l'accompagnement et au développement des entreprises dans des filières qui permettent la création d'emplois dans les pays concernés.

À la recherche de résultats durables, la Francophonie a appuyé les structures francophones qui soutiennent elles-mêmes des entrepreneurs innovants (appui à 37 structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant [SAEI] / incubateurs dans 13 pays entre 2016 et 2018). Ce sont ainsi 11 500 jeunes et femmes entrepreneurs et porteurs de ces projets qui ont été soutenus ou sensibilisés par ces incubateurs. Par ailleurs, environ 18 modules de formation ont été développés pour les incubateurs dans le cadre du partenariat avec le **Programme Afrique Innovation**. Pas moins de 93 structures de soutien aux entrepreneurs (incubateurs et structures nationales) dans 13 pays, et 20 500 jeunes et femmes porteurs de projets et entrepreneurs ont été accompagnés, formés ou sensibilisés à l'entrepreneuriat. L'objectif de ces programmes est de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises et industries, qui sont des moteurs de croissance et d'emploi.

En 2050, 350 millions de femmes vivront dans les pays francophones. Malgré des avancées importantes, elles demeurent les premières victimes des conflits et des crises politiques, et les plus affectées par la pauvreté. C'est pourquoi, en 2016, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie, les États et les gouvernements ont



Enquête auprès des écoles des ONG soutenues par l'OIF, Yalla ! Pour les enfants, Sawa For Development and Aid, ONG Amel, et auprès des enfants et jeunes réfugiés dans leurs environnements éducatifs et quotidiens. © Nicolas T. Camoisson

souhaité doter l'Organisation d'une véritable **Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** (EFH), des droits et de l'autonomisation des femmes.

Dans cette dynamique, la **2^e Conférence des femmes de la Francophonie**, organisée à Bucarest en novembre 2017 autour du thème *Création, innovation, entrepreneuriat, croissance et développement : les femmes s'imposent*, a lancé un appel en faveur des droits des femmes et de leur accès au marché du travail, de la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et de l'innovation, et en faveur du leadership des femmes dans la gouvernance économique³⁵.

En mars 2018, les ministres et chefs de délégation représentant les États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis dans le cadre de la 62^e Commission de la condition de la femme, ont approuvé le **Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes**. Ce plan ambitieux est construit autour de deux axes d'intervention : la création d'un environnement favorable à l'égalité des sexes dans le monde du travail et de l'économie, ainsi que la promotion de la participation pleine et effective des femmes au monde du travail et à la gouvernance économique³⁶.

En mars 2017, à Johannesburg, dans le cadre du Congrès mondial de l'entrepreneuriat, l'OIF a lancé l'initiative pour la création du **Réseau des entrepreneurs francophones**³⁷. Un an plus tard, le 8 mars 2018, l'OIF a créé le **Réseau francophone pour l'entrepreneuriat féminin** (REFEF)³⁸, une plateforme dédiée aux femmes entrepreneuses de l'espace francophone sur les cinq continents.

35 Pour plus d'informations, cf. <https://www.francophonie.org/Conference-des-femmes-Bucarest-presentation.html>

36 OIF, *Concertation francophone de haut-niveau. 62^e session de la Commission de la condition de la femme. Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes*, adopté par les ministres et chefs de délégation représentant les États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis dans le cadre de la 62^e Commission de la condition de la femme, siège des Nations unies, New York (États-Unis), 12 mars 2018. Disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/plan_d_action_francophone_sur_l_autonomisation_economique_des_femmes.pdf

37 Pour plus d'informations, cf. <https://www.francophonie.org/lancement-reseau-entrepreneurs-francophones-47726.html>

38 Pour plus d'informations, cf. <https://www.francophonie.org/plateforme-francophone-entrepreneuriat-feminin-48640.html>

L'AUF a également développé, depuis 2015, le projet PIPOM (promotion de l'insertion professionnelle et de l'orientation à Madagascar), qui contribue à une meilleure employabilité des jeunes diplômés à Madagascar. Il regroupe près d'une vingtaine de partenaires, dont l'AUF, Campus France Madagascar et l'association malgache des DRH d'entreprise (AMDRHe). En 2017, 50 conseillers d'orientation professionnelle ont été formés et 10 cellules d'orientation professionnelle ont été créées ou renforcées. Un réseau actif d'échanges entre les conseillers d'orientation et les DRH des plus grandes entreprises de Madagascar a été mis en place, et une base d'outils originaux pour diffuser l'information sur l'orientation a été créée.

Par ailleurs, l'Initiative Jeunes Leaders de la Francophonie (IJLF)³⁹ en Afrique subsaharienne et dans la Caraïbe, lancée en 2018 pour une période de cinq ans, et qui rassemble l'AUF, le ministère des Affaires mondiales du Canada, HEC Montréal, l'université de Moncton et plusieurs partenaires locaux, doit contribuer à la création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat étudiant. Elle concernera en particulier l'entrepreneuriat féminin dans quatre pays : le Bénin, le Burkina Faso, Haïti et le Sénégal. Des formations ouvertes en ligne gratuites en comptabilité financière et de gestion, en finance, en marketing, en ressources humaines ou encore en management sont proposées aux jeunes pour renforcer leurs compétences dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ils bénéficieront d'un accompagnement de formateurs et de mentors locaux et canadiens. Des centres de création d'entreprise (CCE) seront créés dans les quatre pays concernés par l'initiative. De jeunes *leaders* seront encadrés dans la création de leur entreprise au sein du programme d'incubateur d'entreprises et de mentorat du CCE pour la réalisation de leur projet d'affaires et la création de leur entreprise. Le programme « Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb » (SALEEM)⁴⁰, lancé en 2017 et coordonné par l'AUF, doit favoriser l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie, avec la création, à l'horizon 2020, en collaboration avec les ministères de l'Enseignement supérieur marocain et tunisien, d'un dispositif national d'étudiants entrepreneurs au sein des systèmes d'enseignement supérieur des deux pays et la création de pôles d'accompagnement des étudiants entrepreneurs

39 <http://www.ijlf.ca/>

40 www.projet-saleem.org



Le projet Ongola Fablab soutenu par l'AUF vise à sensibiliser et à accompagner progressivement les jeunes Camerounais défavorisés dans leurs projets professionnels, et dans une moindre mesure dans des projets collectifs. ©AUF

au sein d'établissements de l'enseignement supérieur de quatre villes pilotes (Rabat, Casablanca, Tunis-Carthage et Sfax). Prévu pour une durée de trois ans, le projet bénéficie d'un cofinancement du programme Erasmus+ de l'Union européenne et de l'ensemble des partenaires. Il a été lancé en décembre 2017.

L'éducation et la formation jouent un rôle crucial dans la lutte contre les causes structurelles de la migration. La mise en place de formations professionnalisantes de qualité favorisant une meilleure employabilité des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat permet aux jeunes qui en bénéficient de créer leurs propres emplois, ce qui est un moyen d'éviter, d'une part, la fuite des cerveaux et de contribuer, d'autre part, au développement économique des pays.

Dans ce contexte, la création, en octobre 2017 à Dakar, de l'**Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF)** a été une réalisation majeure. L'IFEFF a pour mission principale de fournir une exper-

tise technique aux États et gouvernements pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques éducatives, afin d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité, et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous⁴¹. Il vise à créer un dispositif massif pour l'enseignement du français et en français, à travers lequel environ 100 000 professeurs et cadres seront formés, en coopération avec TV5Monde, l'AUF, l'Université Senghor, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Agence française de développement, la Banque mondiale, etc.

Afin de susciter une meilleure adéquation entre l'offre de formation des universités et les besoins en emplois dans les secteurs de l'industrie et des services, l'**AUF** vient de lancer un deuxième appel international à projets destiné à contribuer au renforcement ou à la transfor-

41 OIF, IFEFF – Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation. Disponible sur : <https://www.francophonie.org/Institut-Francophonie-pour-education-et-formation-47655.html>

mation de formations académiques en formations professionnalisantes de niveau 1^{er} cycle, associant étroitement, dans leur conception comme dans leur animation pédagogique et leur gouvernance, universités et entreprises. La formation professionnalisante et qualifiante est une clé essentielle pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pour l'université, il s'agit de faciliter, voire de garantir, l'insertion professionnelle des étudiants, et pour le monde socio-économique de trouver rapidement des recrues aux compétences pertinentes. Lors du premier appel, huit projets de formation (issus de six pays : Arménie, Madagascar, Maroc, Moldavie, Tchad et Vietnam) ont été sélectionnés et sont soutenus par l'AUF pour la période 2018-2019.

Dans la même logique, **l'Université Senghor** contribue directement et indirectement à la sédentarisation en Afrique des personnes formées, qui, par le développement d'activités sur le continent, contribuent à leur tour à la sédentarisation d'autres personnes. Le développement de la formation à distance et des cours en ligne ouverts et massifs, dont l'Université Senghor a fait un objectif stratégique, est de nature à enrichir l'offre de formation, à moindre coût, à destination d'un public africain plus nombreux. Cet impact est renforcé par la nature même des formations qu'elle délivre et qui touchent aux causes principales des migrations (développement économique, et gestion de projets dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la culture), tant à Alexandrie et dans ses huit campus en Afrique que dans l'ensemble francophone du continent africain, à travers son programme de formation continue.

Lutter contre le réchauffement climatique

Depuis les sommets de la Terre à Rio, en 1992 puis 2012, la Francophonie s'est mobilisée afin de soutenir le développement durable et de lutter contre le réchauffement climatique, qui constitue un facteur sans cesse grandissant de migrations contraintes. L'adoption des Objectifs du développement durable (ODD) du Programme de développement durable horizon 2030, puis des accords de Paris sur le climat en 2015 (pour les négociations desquelles la Francophonie a déployé un important programme d'appui à destination des États et gouvernements francophones), représente évidemment

une occasion unique pour les pays francophones de jeter les bases d'une croissance économique durable et porteuse d'inclusion sociale. La Francophonie joue un rôle d'appui, voire de médiation, auprès de ses États et gouvernements membres lors des grandes négociations sur l'économie, l'environnement et le développement durable. Elle s'attache à mieux faire entendre la voix des plus fragiles, et à favoriser les convergences et les alliances stratégiques.

À cet égard, **l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)** joue un rôle moteur en soutenant les négociateurs des États et gouvernements francophones, mais également en mettant à leur disposition les capacités techniques et administratives qui facilitent la préparation de documents stratégiques nationaux pour le développement durable.

La Francophonie s'est notamment mobilisée lors de la **Conférence internationale sur la désertification et l'économie verte (CIDEV)**, qui s'est tenue à Niamey le 26 juillet 2018. Cette Conférence doit permettre d'impulser une dynamique nouvelle de lutte contre la désertification et la sécheresse dans les pays du Sahel, dont nombre sont membres de la Francophonie.

La Francophonie a fait de l'accès à des services énergétiques durables, modernes et renouvelables à un coût raisonnable une priorité à l'horizon 2030. L'OIF mène dans ce sens des actions de sensibilisation auprès des responsables politiques. Sur le terrain, elle a participé à de nombreuses initiatives, notamment en apportant un soutien technique pour la mise en place de normes régionales d'efficacité énergétique.

ACTIONS CIBLÉES

Au-delà des programmes conduits afin de traiter des causes structurelles des migrations, la Francophonie a élaboré et mis en œuvre tout un éventail d'actions répondant plus spécifiquement aux besoins et aux attentes des populations migrantes dans l'espace francophone. Plateforme unique de dialogue et de coopération, la Francophonie se veut dans ce domaine force de propositions et d'actions, en mobilisant son expertise et ses réseaux pour répondre notamment aux situations d'urgence auxquelles sont confrontés les migrants.

Plaidoyer politique et concertations avec les organisations multilatérales

La Francophonie joue un rôle de plaidoyer proactif auprès des instances internationales.

Dès novembre 2015, la **Secrétaire générale de la Francophonie**, prenait part au Sommet Afrique-UE sur la migration qui s'est tenu à La Valette (Malte). À cette occasion, elle a encouragé les États et les gouvernements membres à respecter les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit humanitaire.

En septembre 2016, lors de la réunion plénière de l'**Assemblée générale des Nations unies** sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui a abouti à l'adoption à l'unanimité le 19 septembre par l'Assemblée générale des Nations unies de la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, la Secrétaire générale de la Francophonie a plaidé en faveur d'une approche humaniste des migrations, respectueuse de la dignité et des droits fondamentaux et valorisant leurs effets positifs, tout en soulignant la nécessité d'un traitement de cette question dans une démarche concertée, cohérente et responsable.

La Francophonie a également fait entendre sa voix pour dénoncer les violations des droits des migrants et les violences dont ils sont victimes à l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en novembre 2017. La Secrétaire générale de la Francophonie a lancé un appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité des Nations unies pour une action immédiate, concertée et coordonnée en Libye, au nom de la responsabilité commune de protéger. Plus particulièrement, elle a appelé, le 26 novembre 2017, à la protection des migrants et de leurs droits, au démantèlement des réseaux de trafiquants et à l'identification des auteurs de ces crimes. Elle a aussi encouragé les instances judiciaires nationales et internationales à poursuivre les auteurs de ces crimes et à les traduire en justice⁴².

La Francophonie s'est également appuyée sur ses **représentations permanentes auprès des organisations multilatérales** pour porter son message et favoriser les concertations francophones, notamment en amont des négociations devant conduire à l'adoption, fin 2018, d'un **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**.

42 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/appel_michaelle_jean_migrants.pdf



La Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, et le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, au siège de l'Organisation des Nations unies à New York, le 14 mars 2017. © OIF

Notre organisation a ainsi joué pleinement son rôle de plateforme de dialogue, mais aussi d'accompagnement des délégations francophones auprès des Nations unies lors de ces négociations, à travers le recours à des experts de haut niveau, grâce à la **Représentation permanente de l'OIF à New York** (RPNY). Ceux-ci ont contribué à faciliter le décryptage des enjeux et des clivages, ainsi qu'à identifier les opportunités de rapprochement de positions.

Cet accompagnement a été réalisé dans quatre directions :

- la traduction en français de l'avant-projet du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) pour les pays membres ;
- la rédaction et l'envoi aux pays membres d'une note préparée par l'ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des migrants, dans le but d'expliquer les enjeux du Pacte ;
- l'organisation de trois réunions en 2017 et en 2018 entre le Groupe des ambassadeurs francophones, les co-facilitateurs du Pacte et la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les migrations, afin de construire un dialogue périodique sur le Pacte ;
- l'organisation de trois réunions de travail entre les délégations des pays francophones et une experte internationale dans le domaine des migrations, qui ont permis d'identifier les priorités du Pacte.

La **Représentation permanente de l'OIF à Genève** (RPG) a aussi joué un rôle actif durant les discussions internationales sur les pactes mondiaux relatifs aux réfugiés et aux migrants en suivant de près le double processus de consultations sur les pactes, qui se sont déroulées en six cycles. Deux consultations informelles ont ainsi eu lieu à Genève, notamment en 2017 et en mars 2018, à propos du Pacte mondial sur les migrations.

Par ailleurs, la RPG a engagé des réflexions communes entre le Groupe des ambassadeurs francophones (GAF) et les hautes personnalités de l'OIM et du HCR en lien avec les questions migratoires. Ainsi, les deux rencontres, organisées en novembre 2014 et en septembre 2015, entre le GAF et M. William Swing, directeur général de l'OIM, ont porté sur la place qu'occupe

la question des migrations internationales lors de la discussion des Objectifs du développement post-2015 et sur l'impact du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la gestion des flux migratoires dans l'espace francophone. Ces thématiques ont été traitées aussi avec M. Filippo Grandi, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

Notre **Représentation permanente à Bruxelles** (RPUE) s'est également mobilisée : ainsi, sous le haut patronage du député européen Louis Michel, une concertation avec les députés européens francophones a été organisée au Parlement européen le 9 décembre 2015. Le but de cette rencontre était de développer un dialogue sur la thématique de la migration au sein de l'Union européenne : le respect des droits de l'Homme des personnes migrantes, les politiques européennes dans ce domaine, les préoccupations de l'opinion publique, etc. Une concertation similaire a été organisée à Bruxelles une année plus tard avec le groupe des ambassadeurs francophones (GAF), afin d'examiner les conséquences politiques de la « crise migratoire » pour l'UE.

En février 2018, la RPUE a organisé à Bruxelles un débat sur le thème : *Politique migratoire de l'Union européenne et Aide au Développement en faveur de l'Afrique : peuvent-elles converger ?* Ouvert au public, ce débat a réuni environ 150 représentants d'institutions européennes, de la Commission européenne et du Parlement européen, des diplomates, des représentants de la société civile et des universités, etc.

Les villes francophones se sont également mobilisées pour alerter sur les enjeux migratoires et apporter des réponses concrètes. Depuis des années, l'**AIMF** a ainsi accordé une importance primordiale à la résolution des problèmes liés à la migration, et en particulier aux causes structurelles qui la favorisent. En novembre 2014 à Kinshasa, l'Assemblée générale de l'AIMF a focalisé son attention sur la corrélation entre villes et migrations internationales en abordant cette problématique à travers des thèmes concrets comme l'encouragement à la vie commune entre populations d'origines diverses dans les villes francophones, ou le lien entre migration et développement économique. À la suite de la proposition de la maire de Paris, différentes villes ont entrepris un certain nombre d'initiatives, telles que : la mise à disposition des migrants de centres d'urgence et d'habitats ; la rédaction de plan communal d'intégration ou la création de bureaux

d'intégration des nouveaux arrivants ; ainsi que de nombreuses initiatives visant à créer des centres offrant des services d'enseignement du français ou à assurer une aide pour l'accès à l'emploi.

Sensibilisation et communication à l'intention du grand public

Au-delà des activités diplomatiques, la Francophonie s'est attachée à sensibiliser un plus large public, notamment les jeunes, à la nécessité d'une approche humaniste et positive de la migration basée sur les droits.

Ainsi, dans le cadre du voyage de l'Hermione 2018 intitulé **Libres ensemble de l'Atlantique à la Méditerranée**, dont l'OIF était partenaire officiel, une conférence-débat a été organisée à Marseille, le 14 avril 2018. Cette journée spéciale intitulée **Migrations, une réalité francophone : mieux protéger, mieux en parler**, qui s'est tenue au Palais de la Bourse de la ville, était consacrée aux migrations et au vivre-ensemble. La première table ronde a abordé le thème de la protection des droits des migrants, avec la participation de l'OIM, Avocats sans frontières, SOS Méditerranée et d'autres ONG. La seconde table ronde était consacrée à l'image, au discours construit et aux idées associées

aux migrants et à la migration. Le débat, auquel ont participé TV5Monde, Courrier International, France 24, 15-38 Méditerranée et des chercheurs de l'espace francophone, a porté sur le traitement des migrants par les médias et les effets du discours politique sur l'opinion publique. L'activité était accompagnée de dessins de Willis de Tunis, membre de l'association **Cartooning for Peace**, un réseau international de dessinateurs de presse, qui a organisé une exposition de dessins de presse sur le thème **Tous migrants !**.

Dans le cadre du partenariat entre *Cartooning for Peace* et l'OIF, cette exposition a également pu être présentée à Paris et dans plusieurs villes escales de l'Hermione; des ateliers débats avec des dessinateurs de presse ont été organisés à l'intention notamment de publics jeunes et scolaires autour de la liberté d'expression et de la migration. L'exposition *Tous migrants !* retrace le parcours complexe d'hommes, de femmes et d'enfants à travers des dessins de presse du monde entier. Des raisons du départ au processus d'intégration dans un nouveau pays, en passant par les obstacles rencontrés durant leur voyage, les dessinateurs de presse analysent en quelques traits cet enjeu majeur pour nos sociétés. Au fil des panneaux thématiques, leurs coups de crayon cassent les préjugés, dénoncent le rejet de l'étranger et montrent l'apport et la richesse de la diversité.



La dessinatrice de presse Willis from Tunis croquant en direct les débats organisés par l'OIF à Marseille, le 14 avril 2018, sur le thème « Migrations, une réalité francophone : mieux protéger, mieux en parler ». © OIF

Afin de sensibiliser l'opinion publique internationale, cette problématique a largement été abordée dans les journaux et programmes d'information (**TV5Monde**), ainsi que dans les magazines partenaires d'information de France Télévision, de la RTBF, de Radio Canada, et de la RTS diffusé sur la chaîne francophone. TV5Monde a en outre participé à la réalisation, ainsi qu'à la large diffusion du film documentaire de SOS Méditerranée, qui suit le parcours périlleux des routes migratoires en Méditerranée. Ce documentaire, intitulé *Les migrants ne savent pas nager*⁴³, est basé sur les opérations quotidiennes de sauvetage conduites par l'équipage du bateau Aquarius, affrété par SOS Méditerranée. Deux autres documentaires qui abordent spécifiquement le sujet ont été diffusés par TV5Monde : « Non assistance »⁴⁴, « Enfin français »⁴⁵ ; et un film a été préacheté, « Une saison en France » du réalisateur tchadien Mahamat Saleh Haroun.

D'autres initiatives artistiques et culturelles ont été menées par les **représentations permanentes à Genève et à Bruxelles**. Ainsi, la RPUE a organisé, au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, l'exposition photographique sur le thème *Rendre l'invisible visible*. Inaugurée le 27 juin 2018, au moment même des sommets européens sur la gestion des flux migratoires, cette exposition a été consacrée aux migrants se trouvant sur la côte nord de la Méditerranée, sur les routes du transit balkanique et les trottoirs des capitales européennes. Grâce au talent des photographes de l'AFP, financés et organisés par l'OIF par le biais de la RPUE, cette exposition a été transformée en un hommage aux migrants et, en même temps, en un appel pour plus de responsabilités de la part des États dans la promotion et la défense des droits des migrants.

Une année plus tôt, le 22 mars 2017, la RPG avait organisé un concert à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie. Intitulé *Vivre ensemble notre diversité*, le concert a rassemblé plus de 1 200 spectateurs de différentes cultures, dont celles issues de la migration. Le concert était soutenu par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM),

le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), l'Hospice général de Genève et le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH).

De même, la RPG, dans le cadre des célébrations de la journée internationale de la francophonie, en collaboration avec l'Office des Nations unies et l'initiative « Ensemble » du Lycée international de Ferney-Voltaire, a organisé, le 12 mars 2018, une rencontre littéraire. Cette rencontre inédite a rassemblé, au Palais des Nations, des lycéens de Ferney-Voltaire et des écrivains autour de la thématique des migrations.

En 2014 et 2015, dans le cadre du projet *Dialogue interculturel au Moyen-Orient*, le Bureau Moyen-Orient de l'**AUF** et le Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth ont organisé un séminaire portant spécifiquement sur les questions et les enjeux de la migration. Le séminaire s'est tenu à l'université Saint-Joseph (USJ), dans le campus des sciences humaines.

Enfin, la Francophonie a mobilisé ses partenaires de la société civile dans une réflexion autour des solutions permettant de relever les défis soulevés par la question migratoire. Cette question a notamment été débattue, en novembre 2016, à Antananarivo, lors de la 10^e **Conférence des OING et des organisations de la société civile de la Francophonie**, organisée autour du thème « De nouveaux défis qui appellent de nouvelles dynamiques ».

Protection des droits de l'Homme des migrants

Consciente de l'importance de promouvoir et de préserver les droits de l'Homme des migrants qui sont régulièrement violés dans les pays de transit, d'accueil et de destination, la Francophonie a développé plusieurs actions de renforcement des capacités des acteurs institutionnels (administrations publiques, médiateurs, commissions nationales des droits de l'Homme...), des professions juridiques et judiciaires, des forces de sécurité et des ONG de la société civile.

La problématique de la protection des droits des migrants est inscrite ou prévue en tant que domaine d'action conjoint dans plusieurs accords de partenariat avec des organisations multilatérales, notamment avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de

43 <http://www.tv5monde.com/programmes/fr/programme-tv-les-migrants-ne-savent-pas-nager/3399/>

44 <http://www.tv5monde.com/programmes/fr/programme-tv-non-assistance-non-assistance/20141/>

45 <http://www.tv5monde.com/programmes/fr/programme-tv-enfin-francais/13793/>



Participants au cours « Protéger les migrants : les normes internationales face aux défis contemporains », mai-juin 2018, San Remo (Italie). © Institut international de droit humanitaire

l'Homme (HCDH), le Conseil de l'Europe (CdE), la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), ou encore le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Ordre souverain de Malte.

Ainsi, dans le cadre du **partenariat avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme** et des feuilles de route bisannuelles qui l'orientent, l'OIF a élaboré et soutenu l'organisation de plusieurs actions, en coopération, notamment, avec le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'Homme des migrants. En 2016, deux ateliers portant sur l'accès à la justice pour les migrants ont été organisés au Sénégal et au Maroc, avec le Comité sénégalais des droits de l'Homme et le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc. Leur objectif était d'évaluer la situation des migrants et leur accès à la justice, et de réfléchir aux moyens de renforcer les outils et les actions de nombreux acteurs étatiques ou d'organisations de la société civile impliqués dans le traitement des migrations.

Par ailleurs, en octobre 2017 et en mai-juin 2018, en coopération avec **l'Institut international de droit humanitaire**, l'OIF a mis en place et soutenu l'organisation de formations en français à l'attention de professionnels francophones travaillant dans la protection des droits des migrants, sur le thème *Protéger les droits*

des migrants : les normes internationales face aux défis contemporains. Ces formations, dispensées par des universitaires et des membres d'organisations spécialisées (Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés), ont rassemblé une centaine de professionnels (magistrats, avocats, procureurs, policiers, membres de commissions nationales de droits de l'Homme, médiateurs et ombudsmans, et membres d'ONG) provenant d'une trentaine de pays francophones d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique australe, mais aussi de la Caraïbe, d'Europe et d'Amérique du Nord⁴⁶. 34 de ces participants ont pu bénéficier d'une bourse octroyée par l'OIF.

En outre, l'OIF a soutenu, en 2017, la **Maison des journalistes**, structure unique au monde par sa vocation sociale et sa spécificité, qui, depuis sa création en 2002, a déjà accueilli, hébergé et soutenu plus de 400 professionnels de l'information venus de 60 pays. Tous ces professionnels de l'information ont dû fuir leur pays en raison

⁴⁶ Pour plus d'informations, cf. OIF, *L'OIF soutient la formation de professionnels francophones sur la protection des droits des migrants*. Disponible sur <https://www.francophonie.org/formation-professionnels-protection-droits-migrants-48216.html>, et OIF, *Protection des droits des migrants : l'OIF appuie le renforcement des capacités des professionnels francophones*. Disponible sur : <https://www.francophonie.org/Renforcement-capacites-professionnels-protection-droits-migrants-48924.html>

de persécutions subies dans l'exercice de leur métier. L'OIF a ainsi parrainé et financé une chambre destinée à héberger un journaliste en exil tout au long de l'année.

L'OIF a également soutenu, à Yaoundé, en octobre 2017, une formation à l'intention de plus d'une centaine d'élèves diplomates et autres agents de l'État, ainsi que de la société civile du Cameroun et de la sous-région (Tchad, RCA, RDC, Burundi, Rwanda, Gabon et République du Congo). Cette activité, organisée par l'École citoyenne et politique de Yaoundé, était consacrée plus spécifiquement aux grands enjeux et risques liés aux parcours migratoires, notamment ceux découlant de la traite des êtres humains.

De plus, l'OIF a mobilisé, en 2017, son **Fonds francophone pour les droits de l'homme « Martine Anstett » (FFDH)**, dont le 11^e appel à propositions a été consacré à la promotion et à la protection des droits des migrants. 67 projets de 18 pays francophones ont été présentés ; le comité consultatif technique de la FFDH a sélectionné 8 projets, qui ont été réalisés dans 10 pays francophones (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Liban, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, RD du Congo, Sénégal et Togo)⁴⁷.

L'OIF a aussi encouragé et soutenu la mobilisation des réseaux institutionnels de la Francophonie, en tant qu'institutions de promotion et de protection de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. Au-delà de réflexions conjointes sur les défis de la protection des droits des migrants, conduites notamment lors des **Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie** en mai 2016 à Paris, cette implication s'est traduite par l'organisation de plusieurs actions portées par certains de ces réseaux.

L'AOMF (Association des ombudsmans et des médiateurs de la Francophonie) et **l'AOM** (Association des ombudsmans de la Méditerranée) ont été à l'initiative du plus grand rassemblement jamais orchestré parmi les quatre plus grandes organisations d'ombudsmans et de médiateurs, les 7 et 8 septembre 2016 à Tirana (Albanie), portant sur *Les défis des institutions d'ombudsmans liés aux flux migratoires*. Outre l'AOMF et l'AOM, l'Institut international des ombudsmans (IOI) et la Fédération des ombudsmans ibéro-américains

(FYI) y ont participé. La Conférence de Tirana a adopté la **Déclaration de Tirana**, document d'orientation à l'intention des ombudsmans et des médiateurs, et a recommandé aux États de définir le rôle des institutions de médiation dans la promotion et la protection des droits des migrants.

En juin 2016, une *conférence internationale sur la protection et l'avenir des enfants migrants* organisée à l'initiative de l'AOMF a abouti à la signature de la **Déclaration de Paris**, un document particulièrement important pour le travail des ombudsmans et des médiateurs, et plus largement pour les droits des enfants migrants. Un an plus tard, en novembre 2017, avec le soutien de l'OIF, une session conjointe a été organisée entre l'AOMF et l'AOM sur le thème *Le rôle des ombudsmans pour protéger les droits des enfants migrants dans le parcours migratoire*. Par ailleurs, depuis plusieurs années, au sein de l'AOMF, un groupe de travail spécial sur les droits des enfants opère en permanence et obtient des résultats concrets.

Les **institutions nationales des droits de l'Homme de l'espace francophone** ont aussi joué un grand rôle dans la protection et la promotion des droits des migrants. Dans ce contexte, les 25 et 26 novembre 2017, à Abidjan (Côte d'Ivoire), s'est tenu, avec le soutien de l'OIF, le 6^e congrès de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) sur *Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la promotion et la protection des droits des personnes migrantes : normes, bonnes pratiques et défis*. Outre le renforcement du rôle des INDH, ce congrès a permis de doter ces institutions d'un outil de plaidoyer dans le domaine des politiques migratoires.

Femmes et filles migrantes

La Francophonie a accordé une attention particulière et a mis en œuvre des actions ciblées en matière de protection des droits des femmes et des filles migrantes et réfugiées, et de leur réelle autonomisation dans l'espace francophone. Dans ce cadre, des représentantes du **Réseau des femmes parlementaires de l'APF** ont participé à la 61^e session de la Commission des conditions de la femme des Nations unies à New York, du 13 au 17 mars 2017, et notamment à une réunion francophone de haut niveau organisée

47 Pour plus d'informations, cf. <https://www.mediatorre.org/international/actu.20170217185540.html> et <https://www.francophonie.org/8-projets-soutenus-FFDH-2016-46856.html>

avec le soutien de la Francophonie et consacrée spécifiquement aux femmes et aux filles migrantes autour du thème *Femmes et filles migrantes et réfugiées, les défis et les pistes de réflexion pour une meilleure protection et une réelle autonomisation. Quelles sont les priorités pour l'espace francophone ?*

Le Réseau des femmes parlementaires s'est également rendu en octobre 2016 en Grèce, l'un des pays de transit et d'accueil les plus touchés par les récents flux migratoires dans notre espace.

Dans le cadre de son partenariat avec le **HCDH** et de la feuille de route de mise en œuvre de cette coopération, l'OIF a soutenu l'organisation, par le HCDH et son bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, d'un atelier régional sur les migrations plus spécifiquement consacré à la protection des droits de l'Homme des migrants relatifs aux problématiques de genre. Cet atelier régional, tenu les 18 et 19 juillet 2018 à Dakar, avait pour objectif de croiser les analyses et les expériences face aux défis sexo-spécifiques, non seulement des administrations des pays de la région, mais aussi des partenaires internationaux et des acteurs de la société civile. Les travaux ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action

régional sur le genre, les droits de l'Homme et les migrations visant à favoriser l'adaptation des cadres juridiques et politiques des pays d'Afrique de l'Ouest aux exigences sexo-spécifiques des personnes migrantes.

Jeunesse

La mobilisation de la jeunesse francophone aux enjeux de la migration a pu bénéficier de l'Initiative **Libres Ensemble**, créée en 2015.

Cette plateforme qui a créé un lien au sein de la jeunesse francophone, sert également de point de départ à de nombreuses actions de terrain, en coopération avec les États et les gouvernements, les villes et les municipalités, dans les écoles ou en centres communautaires. En étroite collaboration avec TV5Monde, RFI et France 24, ou dans un partenariat actif avec le Conseil de l'Europe, l'UE, l'UNESCO et autres, *Libresensemble.com* est aujourd'hui l'espace de communication entre 3,6 millions de personnes, et elle a atteint plus de 100 000 abonnés Facebook⁴⁸.

48 Pour plus d'informations, cf. https://www.francophonie.org/IMG/pdf/libres_ensemble.pdf



Enquête auprès des écoles des ONG soutenues par l'OIF, Yalla ! Pour les enfants, Sawa For Development and Aid, ONG Amel, et auprès des enfants et jeunes réfugiés dans leurs environnements éducatifs et quotidiens. © Nicolas T. Camoisson



Remise des diplômes aux étudiants réfugiés à l'Université Grenoble-Alpes, le 29 mai 2018, bénéficiaires du projet de soutien aux établissements d'enseignement supérieur francophones porté par l'AUF. © CUJEF / Marion Bergeron / 2018

Les questions relatives à la protection des droits, notamment des migrants, et à la lutte contre les discours xénophobes et contre les discriminations sont au cœur des préoccupations et des mobilisations de cette jeunesse francophone unie autour de Libres Ensemble.

Intégration des migrants

L'OIF a conçu et réalisé un projet intitulé *Assurer une éducation de qualité pour les enfants et les jeunes affectés par la crise syrienne au Liban*, qui s'inscrit dans un programme d'éducation visant à développer un espace éducatif informel sécurisé, avec pour objectif de faciliter l'enseignement du français pour les jeunes qui sortent des camps de réfugiés et qui souhaitent s'intégrer dans les écoles publiques libanaises. Fin 2017, au Liban, plus de 1 000 enfants et jeunes ont pu bénéficier de ce programme, et 80 % d'entre eux ont pu s'inscrire dans les écoles publiques.

Des projets similaires en coopération avec des organisations de ce domaine ont été développés et

continuent de se développer en Grèce et au Tchad. Dans ces pays francophones ayant connu d'importants flux migratoires, ils visent à apporter une réponse solidaire aux besoins d'apprentissage linguistique des jeunes migrants en tant qu'instrument essentiel d'intégration dans l'éducation ou d'insertion professionnelle, et, plus largement, d'intégration dans la vie économique au sein des pays d'accueil.

Pour témoigner de la situation des enfants réfugiés et de ce programme qu'elle met en œuvre pour leur venir en aide, l'OIF a lancé le 20 mars 2018, en coédition avec l'association *Ici et Là*, l'ouvrage *Reinventer l'École, enquête auprès des enfants réfugiés au Liban*⁴⁹.

Dans le cadre des activités de l'apprentissage et de l'enseignement du français, l'OIF a soutenu avec TV5 Monde, le déploiement de sessions de formations de formateurs intervenant dans l'éducation informelle : sur

49 <https://www.francophonie.org/livre-reinventer-ecole-enfants-refugies-Liban-48717.html>

les plateformes « Apprendre le français »⁵⁰ et « Enseigner le français »⁵¹, des fictions, des documentaires et des animations sont mis gratuitement à la disposition pour accompagner les primo-arrivants et plus généralement les migrants – lecteurs et non lecteurs – dans leur apprentissage de la langue.

Par ailleurs, la Francophonie œuvre à **l'inclusion de jeunes réfugiés dans le système d'enseignement supérieur des pays d'accueil**, qui peut être analysée comme un investissement d'avenir. En effet, parmi les migrants fuyant des situations tragiques dans leur pays, les jeunes adultes sont nombreux, et certains peuvent entreprendre ou reprendre des études supérieures leur permettant une bonne insertion professionnelle dans le pays d'accueil ou au retour dans leur pays d'origine. Avec divers partenaires publics et privés, dont **l'OIF, l'AUF** a lancé un programme pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur francophones qui les accueillent, avec une formation initiale en français⁵². Trois appels à projets (2016, 2017 et 2018) ont soutenu respectivement 25, 37 et 42 établissements en France (pour la majorité), en Belgique, au Liban et au Burundi. Le nombre de jeunes migrants accueillis est passé d'environ 1 000 (en 2016) à 2 000 (en 2018).

Au-delà de l'apprentissage du français, les jeunes migrants sont guidés dans leurs démarches administratives et orientés vers des formations universitaires valorisantes. Les universités d'accueil font d'importants investissements en ressources logistiques et humaines pour ce programme, qui a vocation à monter en puissance avec davantage de financements, nationaux et internationaux, et à s'étendre à d'autres pays, africains en particulier, où existent de nombreux camps de réfugiés.

50 <http://apprendre.tv5monde.com/fr>

51 <http://enseigner.tv5monde.com/collection/ici-ensemble>

52 <https://www.auf.org/nouvelles/appels-a-candidatures/soutien-a-laccueil-a-linsertion-detudiants-refugies-2018/>

Au regard de l'acuité croissante de la question migratoire et de son impact sur les droits de l'Homme, le bilan de l'action menée par la Francophonie doit déboucher sur des perspectives et des propositions. Celles-ci doivent tout d'abord répondre aux ambitions et à l'approche portée par les Instances de la Francophonie ; elles doivent également s'appuyer sur les atouts propres à la Francophonie (expertise, réseaux, connaissance et proximité du terrain), ainsi que sur nos partenariats stratégiques. Elles doivent enfin tenir compte des ressources mises à notre disposition, dans une logique de mutualisation des analyses et des interventions.

En cohérence avec les quatre missions de la Francophonie, ces propositions ont pour but de renforcer le rôle de plaidoyer de la Francophonie, d'accompagner nos États et nos gouvernements, ainsi que les acteurs institutionnels, de mobiliser la société civile, de mieux coordonner notre réponse transversale en concertation avec l'APF et les opérateurs, d'inciter la contribution des réseaux institutionnels, et de trouver de nouvelles synergies avec les organisations multilatérales pour un traitement plus efficace et plus humaniste des questions migratoires.

POUR DES AXES PRIORITAIRES ET STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

Porter un plaidoyer politique

Le plaidoyer politique mené par la Francophonie au sein des instances internationales et auprès de ses États et gouvernements devrait être poursuivi et intensifié, en se focalisant notamment sur :

- le traitement des causes structurelles à l'origine des migrations contraintes, ainsi que l'orientation et l'utilisation plus efficaces de l'aide au développement à cette fin ;

- le suivi et la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans l'espace francophone ;
- la promotion des droits de l'Homme, en particulier des groupes vulnérables au sein des flux migratoires (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes appartenant à la communauté LGBTI...) et l'application dans ce contexte du principe de responsabilité de protéger ;
- la lutte contre la traite des êtres humains et la lutte contre l'impunité pour les auteurs de ces actes ;
- la valorisation de l'impact positif d'une migration régulière ;
- la lutte contre les discours de haine, le racisme et la xénophobie à l'encontre des populations migrantes.
- la promotion du dialogue et de politiques concertées entre pays d'origine, de transit, d'accueil et/ou de destination, membres de la Francophonie, en prenant notamment les mesures utiles pour faciliter le partage des politiques et des pratiques positives développées⁵³.

Promouvoir et protéger les droits de l'Homme des migrants

Les migrants sont les populations les plus à risque, car ils se voient souvent nier les droits les plus fondamentaux. Au-delà du plaidoyer pour l'adoption et la ratification des normes internationales en la matière, la Francophonie devrait poursuivre et accentuer le renforcement des capacités, et soutenir les échanges d'expériences des administrations et institutions publiques nationales chargées de l'accueil des migrants ainsi que du respect de leurs droits.

53 Cf. Feuille de route sur la mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/st_boniface_2018_feuille_de_route_ok.pdf

Les actions de la Francophonie devraient viser notamment à :

- accompagner l'adoption ou la révision des législations nationales en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'Homme des migrants ;
- sensibiliser et renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, et des administrations publiques en matière d'accueil et de traitement des migrants ;
- favoriser l'accès à la justice des migrants, et contribuer à la formation des acteurs juridiques et judiciaires aux normes de protection des migrants ;
- renforcer les capacités des institutions nationales des droits de l'Homme et des ONG de la société civile dans leur rôle de surveillance du respect et de promotion des droits des migrants ;
- encourager la création d'un Comité réunissant les institutions nationale des droits de l'Homme, incluant les Commissions nationales des droits de l'Homme, les ombudsmans/médiateurs et les institutions nationales spécialisées visant à protéger les droits des migrants et des réfugiés, ainsi que les Défenseurs des droits, avec pour mission de se concerter sur les mesures à mettre en place afin de faire respecter les droits fondamentaux des migrants dans l'espace francophone⁵⁴.
- sensibiliser tous les acteurs concernés à la nécessité de lutter contre la traite des êtres humains, notamment à l'égard des femmes et des enfants, et de combattre l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes ;
- soutenir le développement et la diffusion auprès des acteurs francophones de cours en ligne ouverts et massifs relatifs à la protection des droits de l'Homme des migrants.

54 Cf. Feuille de route sur la mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/st_boniface_2018_feuille_de_route_ok.pdf

Répondre aux vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles migrantes

Compte tenu des vulnérabilités spécifiques propres aux femmes et aux filles migrantes, que ce soit au cours de leur parcours migratoire ou dans le cadre de leur intégration dans les sociétés d'accueil, les actions de la Francophonie pourraient notamment viser à :

- soutenir les initiatives nationales et régionales visant à prendre en compte dans les dispositifs juridiques et administratifs les vulnérabilités propres aux femmes et aux filles migrantes, et à lutter contre les violations et discriminations dont elles sont victimes ;
- faire des femmes migrantes un public prioritaire des dispositifs d'apprentissage de la langue française et des programmes de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat ;
- accorder une attention particulière aux femmes migrantes, quel que soit leur statut, dans les dispositifs francophones de soutien à l'autonomisation des femmes.

Changer les discours et améliorer le traitement médiatique sur les migrations

Le respect des droits et de la dignité humaine tout au long du parcours migratoire, l'intégration des migrants dans les pays d'accueil et la sensibilisation du public aux aspects bénéfiques de la migration sont constamment remis en cause par les discours de haine, le racisme et la xénophobie, mais aussi par la manière dont certains médias, y compris de masse, traitent des phénomènes migratoires. Afin de garantir un débat ouvert, critique, pluraliste et respectueux des droits et de la dignité humaine des migrants dans l'espace public francophone, plusieurs actions pourraient être encouragées, mobilisant en particulier l'OIF, TV5Monde et leurs partenaires :

- sensibiliser l'opinion publique dans les pays de l'espace francophone à ces questions, plus particulièrement dans les pays de transit et d'accueil, en visant la consolidation d'un regard positif sur les migrants

et les bénéfices de la migration (à travers la formation de journalistes, le soutien à des collaborations entre médias de l'espace francophone, etc.) ;

- sensibiliser les journalistes au rôle des médias dans le combat contre les discours de haine, le racisme et la xénophobie à l'encontre des populations migrantes, et renforcer leurs compétences, afin de mieux traiter ce phénomène ;
- soutenir et valoriser des expériences positives, à l'échelle nationale et transnationale, en matière de traitement médiatique de la question migratoire, et favoriser une représentation des migrants dans les médias ;
- renforcer les capacités des acteurs institutionnels et de la société civile dans la lutte contre les discriminations, le discours de haine, le racisme, la xénophobie, l'extrémisme et la radicalisation violente, et dans les mesures positives qu'ils peuvent mettre en place.

Renforcer les capacités des pays membres en matière de collecte de données statistiques fiables

Le traitement effectif de la migration, à savoir la construction de politiques ou de stratégies adéquates locales, nationales ou régionales, exige en premier lieu une connaissance précise des dimensions du phénomène migratoire. Il est donc essentiel d'avoir à disposition des données statistiques fiables. À cette fin, la Francophonie pourrait :

- encourager les initiatives – portées notamment par les réseaux institutionnels de la Francophonie concernés – visant à une meilleure prise en compte des données statistiques relatives aux personnes migrantes par les structures nationales de l'état civil.

Favoriser l'insertion des populations migrantes dans les pays d'accueil

L'insertion économique et sociale des populations migrantes dans les pays d'accueil est un défi majeur pour leur permettre de pleinement s'épanouir et pour

favoriser leur acceptation au sein des sociétés où elles se trouvent. À cet égard, la Francophonie pourrait :

- renforcer ses dispositifs d'apprentissage du français à destination des migrants et réfugiés, en particulier ceux dans des situations précaires ;
- poursuivre ses efforts en vue de l'inclusion de jeunes réfugiés et demandeurs d'asile dans le système d'enseignement supérieur du pays d'accueil.

Sensibiliser et accompagner les États et gouvernements membres dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Même s'il s'agit d'un document non contraignant, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui doit être adopté les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech (Maroc) devrait constituer un nouvel instrument qui établit des perspectives et formule des recommandations pour le traitement de la migration internationale. Sa connaissance, son application et son suivi, en l'adaptant aux politiques existantes ou en élaborant de nouvelles politiques ou stratégies nationales et régionales dans notre espace, constitueront un chantier d'importance. Pour accompagner cette dynamique, la Francophonie pourrait :

- encourager et soutenir les échanges de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre et de suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- apporter son concours technique aux processus d'adoption ou d'adaptation des stratégies régionales et nationales pour la migration en conformité avec le Pacte aux États et gouvernements qui le souhaitent ;
- sensibiliser les parlements nationaux quant à leur rôle dans le processus de diffusion, d'adaptation des textes législatifs, de mise en œuvre et de suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- entreprendre ou encourager l'organisation de concertations francophones sur le suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial.

Approfondir les partenariats internationaux

Pour faire face efficacement aux défis complexes de la migration internationale, une coordination avec les organisations internationales partenaires est nécessaire. En privilégiant la valeur ajoutée de la Francophonie, il faudrait notamment :

- formaliser ce champ de coopération dans le cadre des accords de coopération liant la Francophonie aux organisations multilatérales compétentes ;
- développer des actions conjointes pertinentes avec les organisations multilatérales compétentes, répondant aux priorités thématiques et géographiques respectives, en particulier avec le HCDH, l'UA, la CADHP, le CdE, le CICR, l'ONU-Femmes et l'Ordre souverain de Malte.

POUR UNE MOBILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES FRANCOPHONES

La diversité des acteurs qui composent la Francophonie constitue un atout unique pour proposer des réponses ciblées et multiformes aux défis posés par les migrations, mais aussi pour valoriser leur contribution positive en faveur d'un développement partagé. Il s'agit aujourd'hui d'assurer une plus grande cohérence à cette action, et de l'inscrire dans une démarche volontaire, planifiée et stratégique, à la fois dans le champ de la coopération et du plaidoyer politique.

Espaces de concertation diplomatique (Groupes des ambassadeurs francophones)

Les Groupes des ambassadeurs francophones auprès des organisations multilatérales (à New York, Genève, Addis-Abeba et Bruxelles) constituent des espaces de concertation et de plaidoyer diplomatiques très pertinents. Il pourrait ainsi être proposé d' :

- organiser régulièrement des concertations diplomatiques afin de dégager des convergences franco-phones sur les enjeux migratoires, en particulier à partir des perspectives tracées par le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que par le Pacte mondial sur les réfugiés.

Réseaux institutionnels de la Francophonie

Les réseaux institutionnels de la Francophonie jouent un rôle déterminant pour l'adoption et la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits des migrants. Ils constituent en outre de précieux viviers d'expertise qui contribuent au partage d'expériences et à l'enrichissement mutuel. Afin d'optimiser l'apport des réseaux institutionnels en matière d'analyse et d'action dans ce domaine, la Francophonie pourrait :

- encourager les réseaux institutionnels à réfléchir aux enjeux et défis soulevés par la question migratoire dans la perspective de porter un plaidoyer auprès des autorités nationales et d'identifier des actions innovantes visant à promouvoir et protéger les droits de l'Homme des migrants ;
- soutenir les initiatives prises par les réseaux institutionnels de la Francophonie destinées à renforcer les capacités des institutions nationales concernées ;

Société civile (Conférence des OING et des ONG de la Francophonie)

La société civile joue un rôle irremplaçable pour garantir la mise en œuvre et le respect des droits des migrants sur le terrain, ainsi que pour promouvoir et orienter l'élaboration de stratégies sur la migration respectueuses des droits de l'Homme. Prenant appui sur la Conférence des OING et des ONG de la Francophonie, dont le cadre a été renouvelé en 2018, la Francophonie pourrait :

- encourager la Conférence des OING et des ONG de la Francophonie à se saisir de cette question, y compris dans le cadre de l'organisation interne de leurs travaux et de leurs débats ;

- inciter la Conférence des OING et des ONG de la Francophonie à formuler des recommandations relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- développer, en partenariat avec les organisations internationales pertinentes, les opérateurs, la Conférence des OING et des ONG et les réseaux institutionnels de la Francophonie, déjà fortement sensibilisés et mobilisés, des programmes avec la société civile qui assurent des fonctions de protection et d'assistance pour les migrants, y compris en ce qui concerne la connaissance de leurs droits et leur défense devant la justice⁵⁵.

Optimisation des capacités de la Francophonie en vue d'une action concertée et efficace

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de la Francophonie en matière de migrations, il serait opportun d'assurer une coordination plus élargie et simultanée des différents acteurs de la Francophonie (au sein de l'OIF, d'une part, et entre l'OIF, l'APF et les opérateurs de la Francophonie, d'autre part). À cet effet, la Francophonie pourrait :

- encourager la poursuite et l'approfondissement des programmes de coopération déjà existants agissant sur les facteurs structurels à l'origine des déplacements contraints des populations ;

- encourager la désignation de points focaux « migrations » au sein de chacune des unités administratives de programmation au siège de l'OIF et des unités hors sièges, ainsi qu'au sein de l'APF et des opérateurs de la Francophonie ;
- sensibiliser les équipes programmes de l'OIF aux enjeux particuliers de la migration afin de favoriser la prise en compte plus systématique de cette problématique dans la conception et la mise en œuvre des actions de coopération ;
- procéder à la nomination d'un(e) représentant(e) spécial(e) ou d'un(e) envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général de la Francophonie pour le suivi transversal des questions liées aux migrations. Sous l'autorité du Secrétaire général, le représentant/envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie, en coopération avec les Instances, l'OIF, l'APF et les opérateurs de la Francophonie, devrait préparer tous les deux ans un rapport synthétique du Secrétaire général de la Francophonie sur les migrations dans l'espace francophone et sur les actions conduites par la Francophonie dans ce domaine, qui serait présenté lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement.

55 Cf. Feuille de route sur la mise en œuvre de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/st_boniface_2018_feuille_de_route_ok.pdf

Produit par la Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique »

Directeur : **Georges Nakseu-Nguefang**

Directeur adjoint : **Dominique Delpuech**

Spécialistes de programmes : **Lauren Gimenez** et **Salvatore Saguès**

Avec une mention particulière à **Igli Totozani**, ancien Avocat du Peuple d'Albanie, ancien Président et membre honoraire de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée (AOM), qui a mis sa précieuse expertise au service de l'élaboration de ce rapport.

Avec l'appui de la Direction de la communication et du partenariat

Chargée des publications : **Marie Bellando-Mitjans**

Conception graphique et réalisation : **Marion Caudron**

Révision : **Vérifaute**

Avec le concours :

- de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- des Opérateurs de la Francophonie : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), et l'Université Senghor à Alexandrie
- des directions de programmes et des unités hors siège de l'Organisation internationale de la Francophonie

© Organisation internationale de la Francophonie, Paris, septembre 2018.

Tous droits réservés

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 58 membres et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

58 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • France–Nouvelle-Calédonie • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Costa Rica • République de Corée • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

francophonie.org



OIFfrancophonie

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie